



## Conseil concernant formule calcul assedic

Par **annelaure31**, le **25/10/2011** à **17:59**

Bonjour,rrnrnJ'ai travaillé durant plus de 4 ans lorsque le médecin du travail m'a déclarée inapte à ce poste et dans cette institution.rnrn2 Semaines avant la fin de ce contrat et dans l'attente de la lettre de licenciement, j'ai posé des jours de congés et j'ai retravaillé ailleurs dans le cadre d'une mission intérim. N'ayant pas de clause de non concurrence ou autre dans mon contrat;rrnrnLe licenciement survenu, j'ai continué ma mission jus qu a fin juillet 2011rrnrnLe 22 aout je me suis inscrite comme demandeur d'emploi. J'ai reçu notification que j'avais une certaine somme dans les 33 euros et la durée sera de 1095 jours ayant cotisé plus de 2 ans et ayant plus de 50 ans.rnrnDes réception de mon attestation concernant la mission intérim, je l'ai présentée au Pole emploi Toulouse Jolimont qui me l'a réclamée.rnrnJe constate une chose qui pour moi est terrible, que la durée de 1095 jours a été ramenée a 621 jours suite à la fin de ce contrat intérim de 175 heures...rrnrnJe suis retournée les voir le jour même et comme personne n'a pu me donner la formule de calcul de cette nouvelle durée, on m'a confirme qu'il s'agissait sans doute d'une erreur de leur part mais qu'ils ne pouvaient rien faire, il fallait s'adresser à la Direction Régionale du Pole EmploirnrnCelle ci me répond au téléphone qu'il n'y avait aucun service qui s'occupe des corrections et que c'était vraiment ce pôle emploi qui aurait du la fairernrnje suis un peu beaucoup angoissée car je ne sais vraiment plus comment fairernrnmerci pour tout conseilrrnrnJ